LE PARLEMENT DES ENFANTS – 28ème édition
Année 2024-2025

Thème : La protection de la biodiversité marine

PROPOSITION DE LOI

Visant à *protéger la biodiversité marine* à l'échelle locale en réduisant la production de déchets plastiques et en sensibilisant les élèves.

PRÉSENTÉE par

Les élèves de la classe de 6ème

Collège EREA – Portes du soleil

Classe de Clémence ROUEL

Saïd BOUDERBALLAH – Hetan DEBEAUD SAINT-CIERGE – Joshua DEJOY LAMAILLE – Rayan FONTAINE – Manawaï FOUGOUD – Lucy HERBET – Morganne IBANEZ – Lucas LEBRAT – Pahola MAILLARD – Ilian PENA – Elisa RAVET – Lounna RODRIGUEZ DUPON – Noam SAADANI – Nina SAVY – Alyssone STOTER GERARD – Enzo VIELFAURE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La biodiversité marine regroupe une immense variété d'espèces animales et végétales vivant dans les océans et les mers. Elle joue un rôle essentiel dans l'équilibre de notre planète, notamment en produisant plus de la moitié de l'oxygène que nous respirons et en régulant le climat. Pourtant, elle est aujourd'hui gravement menacée. La surpêche, le réchauffement climatique et surtout la pollution mettent en danger cet écosystème fragile.

Il est important de comprendre que la pollution des océans n'est pas uniquement due aux bateaux ou aux industries situées en bord de mer. En réalité, 80 % de la pollution marine proviendrait de la terre (chiffre estimé par l'association Surfrider Foundation Europe). Les déchets que nous jetons dans la rue, dans la nature ou qui s'envolent avec le vent finissent souvent dans les rivières et les fleuves, qui les transportent jusqu'à la mer. Ainsi, même si nous habitons loin du littoral, nous avons tous un impact sur la biodiversité marine.

Nous habitons près du Rhône, l'un des plus grands fleuves d'Europe, mais aussi l'un des plus pollués. Nos recherches ont montré qu'il transporte de grandes quantités de déchets plastiques qui finissent dans la mer Méditerranée. Ces déchets, au départ de grands morceaux de plastique comme des emballages, des sacs ou des bouteilles, se fragmentent progressivement jusqu'à devenir des microplastiques invisibles à l'œil nu et très dangereux pour les animaux marins qui les ingèrent, et pour nous-mêmes qui consommons certains poissons. Notre action en tant que citoyen est donc nécessaire : si nous limitons la production de macro-plastiques et que nous les empêchons d'entrer dans le fleuve, nous réduisons la pollution de la mer par les microplastiques.

C'est pourquoi nous avons réfléchi à des solutions concrètes, applicables dès le collège, pour réduire cette pollution et protéger la biodiversité marine, mais également pour éveiller et sensibiliser les consciences sur ce sujet essentiel. En effet, il en va de la préservation des chaines alimentaires, de la protection des espèces et de notre santé.

Notre proposition de loi met un accent particulier sur les classes de sixièmes, car ces élèves participeront à des actions qui leur permettront de prendre conscience de leur impact sur l'environnement. Ainsi, année après année, de nouvelles générations d'élèves seront sensibilisées dès leur entrée au collège. Dans quatre ans, ce sont des collèges entiers qui auront intégré ces réflexes écologiques, contribuant à un changement durable des comportements en faveur de la protection des océans et de la vie qu'ils abritent.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Les établissements scolaires doivent organiser une « marche verte » pour chaque classe de 6ème, par année scolaire. Lors de cette sortie, les élèves ramassent les déchets aux abords de leur établissement et des espaces naturels proches. Cette sortie permet la cohésion de groupe, le développement de l'esprit citoyen et le nettoyage immédiat des espaces proches du collège en prenant conscience de l'impact des déchets sur l'environnement.

Article 2

Les éco-délégués de chaque établissement forment une « éco-patrouille », un groupe d'élèves volontaires chargés de sensibiliser leurs camarades aux bons gestes environnementaux et de veiller à la propreté des espaces communs du collège. Ce groupe d'élèves peut proposer des actions propres à leur établissement.

Article 3

Chaque collège réalise une fresque murale en partenariat avec des artistes locaux engagés pour l'environnement. Cette fresque illustre l'impact des déchets plastiques sur les océans et sensibilise l'ensemble de la communauté éducative au fait que leurs actions influencent la biodiversité marine, même s'ils vivent loin de la mer.

Article 4

Une journée sans plastique obligatoire est instaurée chaque année dans tous les collèges. Pendant cette journée, l'usage de plastique à usage unique (bouteilles, emballages, pots de yaourt, etc.) est interdit. Les cantines et associations scolaires doivent proposer des alternatives durables comme des pots en verre, des goûters faits maison ou des emballages réutilisables.